CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

MONDE GAN

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 25, rue de Courcelles, 75008 Paris.
632 012 886 R.C.S. Paris.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société MONDE GAN sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 09 janvier 2008 à 14 heures, 25 rue de Courcelles, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 28 septembre 2007 ;
— Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce ;
— Approbation des comptes de l'exercice clos le 28 septembre 2007:
– Affectation du résultat. ;
– Fixation du dividende.
— Ratification de la nomination par cooptation d'un nouvel administrateur ;
— Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
— Ratification du transfert de siège social et de la modification statutaire corrélative ;
— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les résolutions suivantes seront soumises à l'assemblée générale :

Première résolution. **—** L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil et les comptes de l'exercice clos le 28 septembre 2007.

Deuxième résolution. **—** L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce nouveau et en approuve les termes.

Troisième résolution. **—** L'assemblée générale décide la répartition des sommes distribuables de l'exercice qui s'élève pour les actions D à 343 871,899 euros (résultat de l'exercice de 342 697,76 euros augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 1 174,13 euros), et à 4 563,07 euros pour les actions C.
L'assemblée générale décide
— d'allouer un dividende net de 0,95 euro par action de catégorie D;
— de capitaliser la somme de 4 563,07 euros pour les actions C ;
— de virer au compte « report à nouveau de l'exercice » la somme de 1 402,07 euros.
L'assemblée générale décide que ce dividende sera mis en paiement, le 17 janvier 2008, pour toutes les actions D existant à cette date au titre du coupon, dont la ventilation est donnée ci-dessous :
— Obligations françaises non indexées et Titres de Créances Négociables : néant ;
— Actions françaises d'un montant de 0,95 € ;
— Autres revenus : néant.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été respectivement :
— pour l'exercice clos le 30 décembre 2004 : 0,65 € assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,325 € ;
— Pour l'exercice clos le 30 septembre 2005 : 0,61 € assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,305 € ;
— Pour l'exercice clos le 29 décembre 2006 : 1,39 € pour les actions D assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,695 €.

Quatrième résolution. **—** L'assemblée générale ratifie la nomination par cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Eric Gelpe, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 septembre 2007.

Cinquième résolution. **—** L'assemblée générale décide de renouveler le mandat , en qualité d'administrateur de Monsieur Eric Gelpe, pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième résolution. **—** L'assemblée générale ratifie le transfert du siège social au 58 bis rue la Boétie à compter du 24 mars 2008 et la modification statutaire corrélative.
L'article 4 des statuts sera en conséquence désormais rédigé comme suit :
« Article 4 - Siège social
Le siège social est fixé à Paris 75008, au 58 bis rue la Boétie à compter du 24 mars 2008. »

Septième résolution. **—** L'assemblée générale, délibérant à titre ordinaire et extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'une expédition des résolutions adoptées par la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Les actionnaires peuvent dans le délai de 25 jours au moins avant l'assemblée, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions. Ces demandes devront être adressées au siège de la société, 25 rue de Courcelles, 75008 Paris.

Tout actionnaire a le droit d'assister et de participer aux délibérations ou d'y voter par correspondance quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire.

Les titulaires pourront assister à l'assemblée ou s'y faire représenter sur simple justification de leur identité, sous réserve d'avoir leurs titres inscrits en compte, trois jours ouvrés au moins avant la date prévue de la réunion, à zéro heure, heure de Paris.

Sont à la disposition des actionnaires des formules de procuration ou des formulaires de vote par correspondance, accompagnés des documents de convocations légaux, sur simple demande écrite adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec la demande d'avis de réception reçue six jours au moins avant la date de réunion.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées seront tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration

0718132